



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/29  
8 mars 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**PROPOSITION DE PROJET: EQUATEUR**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds multilatéral sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de 2005 Banque mondiale

## DESCRIPTION DU PROJET

### Introduction

1. Le plan national d'élimination des CFC de l'Equateur a été approuvé à la 41<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif en décembre 2003. Le Fonds multilatéral a octroyé au Gouvernement de l'Equateur un appui financier de 1 679 800 \$US pour l'élimination complète de sa consommation de CFC, conformément aux objectifs annuels fixés dans l'accord entre le Gouvernement équatorien et le Comité exécutif. Le plan national d'élimination des CFC éliminera la consommation restante de 242,95 tonnes PAO de substances de l'annexe A, Groupe I sur la période 2004 – 2010. En vue d'atteindre cet objectif, une série d'activités d'investissement, sans investissement, d'assistance technique et de renforcement des capacités devront être exécutées. Le plan national d'élimination des CFC permettra au Gouvernement équatorien d'interdire l'utilisation des CFC dans le secteur de la fabrication d'ici la fin de 2006 et l'utilisation de CFC vierge dans le secteur de l'entretien d'ici 2010.

2. L'accord conclu entre le Gouvernement de l'Equateur et le Comité exécutif approuvé à la 41<sup>e</sup> Réunion a fixé la consommation de CFC et les objectifs de réduction annuelle indiqués dans le tableau ci-dessous:

|   | 2003*   | 2004  | 2005    | 2006    | 2007    | 2008   | 2009 | 2010 |
|---|---------|-------|---------|---------|---------|--------|------|------|
| Calendriers de réduction du Protocole de Montréal                                     | 301.4   | 301.4 | 150.7   | 150.7   | 45.2    | 45.2   | 45.2 | 0    |
| 1. Limite de consommation totale de substances de l'annexe A du Groupe I (tonnes PAO) | 246     | 235   | 150     | 80      | 42      | 21     | 21   | 0**  |
| 2. Réduction grâce à des projets en cours   | 0       | 0     | 0       | 0       | 0       | 0      | 0    | 0    |
| 3. Nouvelle réduction prévue par le Pplan (tonnes PAO)                                | 0       | 11    | 85      | 70      | 38      | 21     | 21   | 0    |
| 4. Réduction totale annuelle des substances de l'annexe A du Groupe I (tonnes PAO)    | 0       | 11    | 85      | 70      | 38      | 21     | 21   | 0    |
| 5. Financement approuvé de la principale agence d'exécution (\$US)                    | 777 326 |       | 439 319 | 227 410 | 227 411 | 18 334 | 0    | 0    |
| 6. Coûts d'appui de la principale agence d'exécution (\$US)                           | 58 300  |       | 32 349  | 17 055  | 17 056  | 1 375  | 0    | 0    |
| 7. Financement total approuvé (\$US)  | 835 626 |       | 471 668 | 244 465 | 244 467 | 19 709 | 0    | 0    |

\* 2003 n'est pas une année de contrôle

\*\* Sauf utilisations essentielles convenues par les parties

3. Au nom du Gouvernement de l'Equateur, la Banque mondiale a présenté le rapport périodique et le programme annuel de 2005 et a demandé que soit versée la deuxième tranche de fonds de 439 319 \$US plus des frais d'appui à l'agence d'exécution à un niveau de financement de 32 349 \$US. La Banque mondiale a également présenté un rapport de vérification préparé par une société nationale de consultation sur les activités mises en œuvre en 2004 et les résultats obtenus.

#### Rapport périodique de 2004

4. Le Plan national d'élimination des CFC a identifié 20 sociétés admissibles au financement dans les secteurs de la fabrication de mousses et de systèmes de réfrigération, dont la consommation totale est de 59,2 tonnes PAO. En août 2004, deux entreprises ont signé l'accord de subvention auxiliaire: l'une pour un financement de 103 172 \$US et l'autre pour 18 087 \$US, ce qui devrait éliminer 11,5 tonnes de CFC d'ici la fin de 2005.

5. Un système d'autorisation d'importation et exportation de SAO ainsi que des contingents d'importation sont entrés en vigueur en mai 2004, assurant la conformité aux objectifs fixés aux termes de l'accord et des mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

6. En 2004, deux ateliers de formation de formateurs aux bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération ont été menés à bien. L'équipement a été fourni au centre de formation et permet ainsi le démarrage de séminaires de formation réguliers à l'intention de techniciens du secteur de la réfrigération. Le premier matériel de récupération et de recyclage sera mis à la disposition d'ateliers qui auront reçu une formation aux bonnes pratiques de réfrigération dispensée par des centres de formation agréés.

7. La formation d'agents des douanes s'est achevée à la fin de décembre 2004. Des unités de détection de SAO seront également fournies aux points d'entrée officiels des importations de SAO.

8. Une campagne de sensibilisation a été conçue et mise en œuvre cette année afin de promouvoir le plan national d'élimination des CFC à l'échelon national.

9. Du montant total de 777 326 \$US alloué à l'Equateur aux termes de l'accord, 259 718 \$US ont été affectés aux activités réalisées dans le cadre du programme de travail annuel de 2004 et des fonds s'élevant à 40 465 \$US ont été versés. Le reliquat s'élève à 397 171 \$US.

10. Le rapport d'inspection indique que les importations effectives pour la période de onze mois en 2004 (janvier – novembre) était de 101,6 tonnes PAO, soit 43,8% du contingent de 232 tonnes PAO fixé pour 2004 et 43,2% de la limite de consommation totale de CFC de 2004 établie dans l'accord. Ceci indique que la réduction de consommation prévue en 2004 dépassera sensiblement l'objectif de réduction de 11 tonnes PAO prévu par l'accord.

Programme annuel de mise en œuvre de 2005

11. Les objectifs d'élimination du programme annuel de 2005 visent à garantir que la consommation de CFC durant cette année ne dépasse pas 150 tonnes PAO. L'Equateur a demandé un versement de 439 319 \$US pour réaliser cet objectif. Les activités spécifiques suivantes seront mises en œuvre en 2005:

- a) Mesures de politique: Ratification de l'Amendement de Beijing; suivi du système d'autorisation des importations et exportations et des contingents d'importation; élaboration et mise en œuvre d'un instrument juridique pour la certification des techniciens du secteur de réfrigération de Quito, Guayaquil et Cuenca.
- b) Activités relatives aux entreprises: achèvement de l'identification des entreprises de fabrication admissibles au financement au titre de sous-projets; achèvement des sous-projets d'investissement pour les entreprises de fabrication.
- c) Assistance technique: Elaboration de la deuxième phase du programme de récupération et de recyclage ciblant des ateliers de réfrigération sélectionnés; conduite de stages de formation aux bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération par des centres de formation agréés; formation dans le secteur des refroidisseurs.
- d) Autres activités: diffusion d'informations concernant la politique du Gouvernement visant à éliminer les CFC dans le secteur de la fabrication, notamment des informations sur la disponibilité de fonds procurés par le Fonds multilatéral pour soutenir l'élimination des CFC en Equateur; sensibilisation du public à l'impact environnemental et économique de l'appauvrissement de la couche d'ozone au moyen de bulletins, articles, séminaires et messages de radio; conduite de programmes de sensibilisation du grand public pour encourager l'entretien des systèmes de réfrigération et des climatiseurs d'automobile par des techniciens titularisés.

12. Le budget de 2005 présenté par la Banque mondiale est reproduit dans le tableau ci-dessous:

| Activité   | Dépenses prévues (\$US) |
|--|-------------------------|
| Projets d'investissement                                     | 150 000                 |
| Programme de récupération et de recyclage                    | 190 000                 |
| Formation dans le secteur des refroidisseurs                 | 35 000                  |
| Formation de techniciens dans le secteur de la réfrigération | 35 819                  |
| Mise en oeuvre et surveillance du projet                     | 18 500                  |
| Sensibilisation du public                                    | 10 000                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>439 319</b>          |

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

### OBSERVATIONS

13. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction du rapport de vérification complet préparé par la société nationale de consultation. Le Secrétariat a constaté dans ce rapport que durant l'année qui a suivi l'approbation du plan national d'élimination des CFC par le Comité exécutif, les circonstances avaient sensiblement changé dans l'industrie des mousses et de la réfrigération. Seules six d'entre les 20 entreprises dans les secteurs de la fabrication de mousses et d'appareils de réfrigération se disant admissibles au financement dans le plan national ont été identifiées par l'audit de vérification comme étant admissibles au financement. La Banque mondiale a précisé que plusieurs entreprises avaient cessé d'utiliser les CFC pour diverses raisons et que d'autres entreprises utilisant les CFC avaient été identifiées.

14. Le Secrétariat a également noté dans le rapport de vérification que les importations effectives de CFC pour la période de onze mois en 2004 (janvier – novembre) se montaient à 101,6 tonnes PAO, ce qui représente 43,8% du contingent de 232 tonnes PAO fixé pour 2004 et 43,2% de la limite de consommation totale de CFC en 2004 établie dans l'accord. Ceci indique que la réduction de consommation prévue en 2004 dépassera sensiblement l'objectif de réduction de 11 tonnes PAO prévu par l'accord. Toutefois, la réduction prévue ne peut pas être directement associée à des activités d'élimination spécifiques entreprises dans le cadre du programme annuel d'élimination de 2004. La Banque mondiale a précisé que la réduction de la consommation de CFC était due dans une certaine mesure à un recul dans les secteurs industriels et commerciaux et qu'elle ne sera peut-être pas permanente et durable. La Banque a également précisé que le reliquat de 397 171 \$US serait affecté à la conversion des entreprises identifiées récemment et à la prorogation des programmes de récupération et recyclage et de conversion des utilisateurs finaux.

### RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la deuxième tranche du projet et des frais d'appui connexes aux niveaux de financement présentés dans le tableau ci-dessous:

|    | Titre du projet   | Financement<br>du projet (\$US) | Coût d'appui<br>(\$US) | Agence<br>d'exécution |
|----|---|---------------------------------|------------------------|-----------------------|
| a) | Plan national d'élimination des CFC: plan annuel de mise en œuvre de 2005 | 439 319                         | 32 349                 | Banque mondiale       |

